



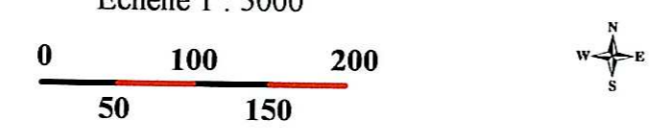
Légende

Zone étudiée

Disposition spécifique du règlement (cf pièce n°3)

- Zone rouge
 - R Aléa de chute de blocs étou de pierres uniquement
 - R* Présence d'au moins un autre aléa (glissement de terrain, effondrement de cavités souterraines étou revêtement) que la chute de blocs étou de pierres
- Zone bleue
 - Eb Aléas de chute de blocs étou de pierres
 - G Aléas de glissement de terrain
 - R Aléas de ravinement
 - E Aléas d'affaissement et d'effondrement de cavités souterraines
- Zone blanche
 - NE Zone non exposée (aléa nul à négligeable)

Echelle 1 : 5000



COMMUNE DE COARAZE

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES DE MOUVEMENTS DE TERRAIN

PLAN DE ZONAGE

Signature and stamp of the mayor, Philippe GUILMAN

Echelle : 1/5000

PRESCRIPTION DU PPR : arrêté préfectoral du 21 août 2003

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 9 mars 2005

ENQUETE PUBLIQUE DU 21 février AU 18 mars 2005

APPROBATION DU PPR : 13 SEP. 2006

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT SERVICE AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT

